



Travail forcé à l'éducation nationale

Par **graounet**, le **09/01/2017** à **20:20**

Bonjour,

je suis au TA pour une deuxième procédure contre le rectorat de l'académie de Grenoble.

J'ai fait annuler ma notation 2013-2014 et je suis en cours de réponse pour l'année 2014-2015 pour harcèlement moral.

Dans cette procédure calamiteuse j'ai été forcé de travailler gratuitement pour une journée calendaire scolaire qui n'existe pas. J'ai même été sanctionné dans un rapport parce que je rechignais à faire cette journée qui n'existe pas (le 29/08/2014 pour un enseignant). J'ai beaucoup d'autres faits (faux et usage de faux....) J'ai dénoncé ce fait syndicalement parlant et j'ai été sanctionné pour cette action syndicale. C'est à dire qu'écrire à mon syndicat pour signifier que l'on voulait me faire travailler un jour qui n'existe pas m'a été reproché dans un rapport administratif proposé au TA.

J'aimerais savoir si en plus du TA je peux aller au pénal et avoir une chance que ma demande aboutisse pour faire condamner le ministère et le rectorat de Grenoble ?

Merci